

RM/
Affaire suivie par : Anaïs Kot
Directrice du Développement Territorial

Gennevilliers, le 25/05/21

Objet : Justification de non-instauratation d'une subvention pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique (VAE) par l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de sa politique de développement de la pratique du vélo, Île-de-France Mobilités met en place une aide à l'achat de vélo. Quel que soit votre lieu de résidence en Île-de-France et vos ressources, vous pouvez bénéficier de cette aide d'un montant maximal de 500 € (600 € pour un vélo cargo).

Lors de la demande de subvention, vous devez justifier n'avoir obtenu aucune aide financière locale.

Par la présente attestation, je certifie que l'Établissement Public Territorial Boucle Nord de Seine n'a pas instauré à ce jour d'aide pour l'achat d'un Vélo à Assistance Électrique.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Georges MOTHRON

Maire d'Argenteuil
Président de Boucle Nord de Seine